

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Installations, Ouvrages, Travaux et Activités soumis à autorisation ou à déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement

Dossier suivi par : Mme LOPEZ

☎ 04.84.35.42.63. N° 24-2017 CE RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION PORTANT CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE

RÉCÉPISSÉ est donné à :

Monsieur le Directeur de la Société FI PROJET 24 ZAC des Champs de Lescaze 47310 ROQUEFORT

de sa déclaration écrite parvenue le 7 février 2016

faisant connaître qu'il est l'actuel bénéficiaire du récépissé de déclaration n° 142-2015 ED délivré le 13 novembre 2015 à Mme Patricia CHAUVET, au titre de l'article L 214-3 du Code de l'Environnement, concernant la construction de serres à couvertures photovoltaïques sur le territoire de la commune de Châteaurenard.

Les prescriptions fixées par le récépissé de déclaration du 13 novembre 2015 ainsi que ma transmission du 22 mars 2016 relative au démarrage de cette opération adressée à son prédécesseur, Mme Patricia CHAUVET, doivent être strictement respectées.

Reçu le récépissé : Le déclarant

POUR LE PRÉFET Le chef de Bureau, L'attention du déclarant est particulièrement appelée sur les dispositions réglementaires suivantes :

En application de l'article R.214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant réalisation, à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

DESTINATAIRES

Monsieur le Directeur de la Société FI PROJET 24

- En le priant de conserver un exemplaire du présent récépissé et de renvoyer l'accusé de réception ci-joint à mes services dûment daté et signé

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

- Aux fins utiles, chacun en ce qui le concerne

Monsieur le Maire de la commune de Châteaurenard

- Pour information et affichage pendant une durée minimum d'un mois